

## Déclaration de la CGT – Projet de Budget 2011

Madame La Présidente,  
Monsieur Le Président, chères et chers collègues,

Le projet de budget régional est l'expression chiffrée d'une volonté politique de la collectivité qui met en action des choix et établit des priorités.

La lecture du document du BP 2011, ne nous apparaît pas être porteur, en ce début de mandature, d'une volonté de faire de la lutte contre l'aggravation du chômage, la précarité et la diminution des inégalités une priorité.

La propension de ce budget primitif régional nous semble plutôt refléter le désir de céder aux besoins des entreprises dans leur seul objectif de compétitivité.

La priorité donnée au développement, à la création de clusters, à l'appui à la compétitivité, au soutien à l'innovation, aux pôles d'excellence universitaires etc... nous conduit à nous interroger sur l'efficacité des aides et leurs effets concrets en termes de création nette d'emplois durables, réels et bien rémunérés.

Il faut rappeler que les entreprises ont bénéficié, selon le rapport du **Conseil des Prélèvements Obligatoires** de novembre dernier, de **172 Milliards d'€uros** tirées d'exonérations, niches et mesures fiscales et sociales dérogatoires.

A cela, il convient d'ajouter les **9 milliards pour 2010**, au titre du coût pour le budget de l'Etat, de la **réforme de la Taxe Professionnelle**, selon le rapporteur Général du Budget, Gilles CARREZ.

Ces aides, le rapport déjà cité, reconnaît qu'il est quasiment impossible de savoir si elles ont un réel effet ou constituent simplement un effet d'aubaine dont les entreprises et en particulier les plus grosses profitent.

Déclinées en Aquitaine, les aides sont de l'ordre de 8 milliards au bénéfice des entreprises, souvent les plus grosses.

Si les aides directes versées par la région, avec 60 millions d'€uros sont plus modestes eu égard à celles octroyées par le gouvernement, elles représentent, en Aquitaine, selon la DCGL, environ 41,8 €uros par habitant pour une moyenne en métropole de 32,5 €uros.

**C'est beaucoup** et, vu le nombre de chômeurs et les inégalités qui s'accroissent, nous sommes en droit de douter et de demander que soit fait un bilan.

Il faut rappeler que le salaire médian, en Aquitaine est inférieur à celui de la métropole, que le chômage a augmenté de + 7,1% en un an (+5,0% en France métropolitaine) et qu'en 4 ans, l'Aquitaine a perdu 10 000 emplois industriels.

Une nouvelle fois, nous demandons qu'une évaluation objective, au cas par cas, soit réalisée sur les effets des sommes engagées en aides publiques régionales notamment au regard des emplois réels et durablement créés.

**Il y a un besoin de transparence.** En premier les Comités d'Entreprises et les représentants des personnels doivent être informés de la nature, du montant et des conditions d'octroi des aides sollicitées par l'entreprise. Ces aides doivent être conditionnées à une obligation d'engagement public précis en qualité et en nombre d'emplois, de même qu'à la non délocalisation, même partielle d'activité. Un contrôle à posteriori doit être assuré.

Le deuxième point que nous voulons aborder concerne les budgets de la formation professionnelle et de l'apprentissage proposé avec une baisse de 20 millions d'euros (moins 4,25%).

L'argument selon lequel cette baisse « tient compte de l'exécution des budgets antérieurs », nous interroge.

Ce n'est pas parce que les budgets votés précédemment n'ont pas été réalisés à hauteur des engagements pris, que les besoins ne sont pas grands en Aquitaine !

**Les moyens de les satisfaire n'ont-ils pas été à la hauteur des enjeux ?**

Depuis la Loi adoptée en novembre 2009, l'état veut inscrire dans le Code du travail **un Droit Universel à l'Orientat**ion et à la qualification et créer **un Service Public de l'Orientat**ion.

De son côté, le CRA propose la création d'un **Service Public Régional de l'Orientat**ion et de la **Formation**.

En juin 2011, le **Contrat de Plan de Développement des Formations Professionnelles** doit être signé entre le Président de la région, le Préfet et le recteur d'Académie.

**La CGT demande qu'une concertation soit engagée le plus rapidement possible.**

Elle doit associer les organisations syndicales bien sûr, mais aussi le CESER qui doit être consulté sur tous les grands documents stratégiques concernant la région.

A un moment où la reprise du **CFLE de Latresne**, abandonné par l'Etat, peut offrir des perspectives réelles de développement de formations, mais où **l'avenir de l'AFPA, des GRETA et même de la Maison de la Promotion Sociale à Artigues** suscitent bien des inquiétudes, il est plus que jamais nécessaire de **placer la formation professionnelle au centre des préoccupations de la collectivité**.

La formation ne doit pas être considérée comme une marchandise mais comme un **véritable Service public** ne relevant pas de Code des Marchés Publics. Un service public destiné à satisfaire les besoins d'une formation de qualité des jeunes, des salariés pour acquérir des qualifications sur des métiers d'avenir bien rémunérés.

La formation est un **moyen de valorisation du travail et constitue une des conditions de sortie de la crise** par le développement d'emploi qualifiés notamment industriels.

Notre crainte est que les choix budgétaires et priorités affichés ne soient pas à la hauteur des enjeux alors que la formation professionnelle est une compétence première du Conseil Régional.

Je vous remercie